

Point d'étape sur la mise en œuvre des REP

(Responsabilité élargi des producteurs en matière de déchets)

Jacques Vernier

jacvernier@gmail.com

23 septembre 2022

11 nouvelles REP de 2021 à 2025



1. Mégots (tabac) * - 2021

2. Jouets - 2022

3. Articles de sport et de loisir 2022

4. Articles de bricolage et de jardin -2022

5. Huiles moteur -2022

6. Produits et matériaux de construction – 2022 ► 2023

7. Gommages à mâcher synthétiques - 2024

8. Textiles sanitaires à usage unique (y compris les lingettes pré-imbibées) - 2024

9. Emballages professionnels * - 2025 (mais cafés-hôtels-restaurants dès 2023)

10. Engins de pêche contenant du plastique * - 2025

11. Aides techniques médicales - ?

* *Filières européennes*

► S'y ajoutent des modifications de filières existantes (véhicules hors d'usage, déchets chimiques des ménages, pneus, DASRI,...)

L'actualité des 6 nouvelles REP 2021-2022



REP	Décret	Cahier des charges	Agrément d'un éco-organisme
Tabac-Mégots	+	+	ALCOME
Jouets	+	+	ECO-MOBILIER
Sport-loisirs	+	+	ECOLOGIC
Bricolage-Jardin (4 familles)	+	+	ECOLOGIC(1 famille) ECO-DDS (1 famille) ECO-MOBILIER (2 familles)
Huiles minérales	+	+	CYCLEVIA
Bâtiment	+	+	ECOMINERO (1 famille) VALOBAT (2 familles) ECO-MOBILIER (1 famille)

➤ Et extension de 2 REP : DASRI électroniques / DDS ménagers et assimilés

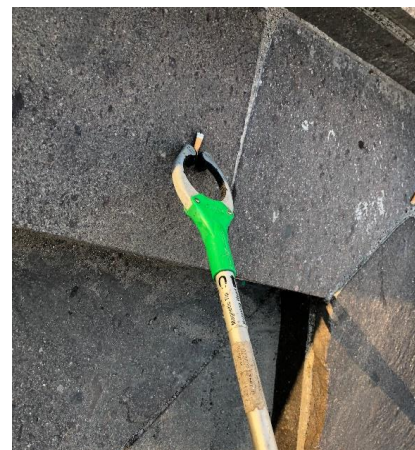
TABAC-MÉGOTS



Aide à la fourniture (et gestion éventuelle) de **cendriers de rue** (collectivités, CHR, buralistes gares, lieux évènementiels, pieds d'immeubles de bureau,...)



Aide aux communes pour le **nettoisement** des rues (par habitant)



**Pas facile de prélever
les mégots un par un !**

HUILES MINÉRALES



- Reprise sans frais chez les détenteurs
- Booster la régénération (70% actuellement) ↗
- Soutien dégressif à la valorisation énergétique ↘



BÂTIMENT



1. **2 familles** de produits ; minéraux/autres (bois, métaux, verre, plâtre, plastiques...)
2. **Tri préalable** pour pouvoir prétendre à la reprise gratuite :
4 flux en déchèterie municipale, 7 flux en déchèterie professionnelle
3. **Réseau maillé** de points de reprise de proximité
4. **Tous les déchets** devront être repris dans tous les points de ce réseau
5. **Pourvoi ou soutien ?** Possibilité de soutien financier d'une **collectivité**, si elle le souhaite, qui accueille les déchets du bâtiment en mélange avec d'autres matériaux, puis les trie et traite elle-même
6. **Pourvoi ou soutien ?** Si l'éco-organisme le souhaite, possibilité de soutien si un détenteur fait affaire directement avec un opérateur de traitement de déchets,
7. **Transport entre un chantier et le premier point de reprise** : pris en charge à 80%
8. **Déchets amiantés** : prise en charge ce ceux du service public de gestion des déchets

ÉCO-MODULATIONS : plus fortes et critères plus nombreux



Filières	Critères d'éco-modulation obligatoires
Tabac	Absence de plastique dans le filtre
Huiles minérales	Incorporation de matières premières recyclées, présence de substances dangereuses, label écologique européen
Jouets	Disponibilité de pièces détachées
Bricolage-jardin	Disponibilité de pièces détachées
Sport-loisirs	Disponibilité de pièces détachées, incorporation de matières premières recyclées
DEEE	Incorporation de matières premières recyclées, présence de substances dangereuses, recyclabilité, indice de réparabilité
DDS	Incorporation de matières premières recyclées, écotoxicité, recyclabilité, emploi de ressources renouvelables
Emballages ménagers	Incorporation de matières plastiques recyclées

Soutien accru aux collectivités d'outre-mer



Soutien à la tonne traitée	
Filières	Facteur multiplicateur
Emballages ménagers	1,5 à 2,2
Papiers	2,6 à 3,4
DDS	2,4
DEEE	2,4
Meubles	2,4

- Plus :**
- aide aux investissements dans certaines filières (emballages, papiers)
 - aide au nettoyage des emballages ménagers

REPRISE GRATUITE DES DÉCHETS PAR LES DISTRIBUTEURS



Existait déjà pour :

- DEEE *ménagers*
- Piles
- Médicaments non utilisés
- Bouteilles de gaz

Est étendue en 2022 ou 2023 à :

- Déchets chimiques des ménages ou assimilés
- DEEE *professionnels*
- Meubles
- Jouets
- Articles de sport et de loisirs
- Articles de bricolage et de jardin
- Matériaux de construction
- DASRI (déchets de soins)
- Pneus
- Cartouches de gaz à usage unique

➤ avec dans certains cas des seuils de surface ou de chiffre d'affaires

REPRISE GRATUITE DES DÉCHETS PAR LES DISTRIBUTEURS

Cas de la reprise au moment d'un achat

- Vente en magasin : Reprise au magasin ou **à proximité**
- Vente livrée :
 - Reprise par un livreur sur le lieu de livraison
 - Reprise dans un « **point de collecte de proximité** » si l'objet est « **transportable sans équipement** »
 - Qu'est qu'un produit transportable sans équipement? **30 kg !**
1,60 m !
 - Qu'est-ce qu'un point de proximité ? 2km? 5km? 10 km



FONDS DE RÉPARATION



6 Filières	Texte	Montant	Modalités
DEEE	+	20 M€ → 102 M€	+
Jouets	+	100 K€	Mi-2022 *
Sport-loisirs	+	7 M€ → 35 M€ (cycles)	Mi-2022 *
Bricolage-jardin	+	0,6 M€ → 9,5 M€ (appareils motorisés thermiques)	Mi-2022 *
Meubles	2023		
Textiles	2024		

*Les nouvelles filières ont 6 mois après leur agrément pour proposer les modalités

FONDS DE RÉPARATION

Modalités DEEE



- Mise en œuvre en septembre 2022
- Labélisation des réparateurs (Quali-Répac)
- Audit triennal des réparateurs
- Étalement sur 6 ans des appareils éligibles
- Forfait par réparation :
 - ECOSYSTEM : toutes les réparations – forfait de 10 à 35€
 - ECOLOGIC : focus sur les réparations les plus chères – forfait de 20 à 45€

FONDS POUR LE RÉEMPLOI



6 filières :

- 2022 : DEEE, jouets, sport-loisirs, bricolage-jardin
- 2023 : Textiles
- 2024 : Meubles
 - 5% du budget des éco-organismes
 - La REP emballages doit aussi consacrer 5% de son budget mais hors fonds
 - Réservé aux acteurs de l'ESS
 - Modalités à préciser mi-2022 pour les 4 filières concernées en 2022

▶ Outre le fonds, des objectifs de réemploi existent dans la plupart des filières

INFOTRI



Filières

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Emballages ménagers- Textiles- Meubles- Médicaments- DASRI- Bateaux- Fusées de détresse- Sport et loisirs- Bricolage et jardin | <ul style="list-style-type: none">- Tabac- Piles- Extincteurs- DEEE (déchets électriques) |
|--|--|



**LE TRI
+ FACILE**



ÉTUI



TUBE



FR
Les piles
et batteries
se recyclent

À DÉPOSER
EN MAGASIN



OU

À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE

